



Association canadienne des traversiers

Consultations prébudgétaires 2018

Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre  
des communes

4 août 2017

## Sommaire

L'Association canadienne des traversiers (ACT) est le porte-parole national de l'industrie des traversiers. Nos membres sont des éléments essentiels à la productivité dans de nombreuses régions du pays, de Terre-Neuve-et-Labrador à l'île de Vancouver.

Desservant de nombreuses localités isolées, les traversiers constituent souvent la seule (ou la plus économique) façon de transporter des marchandises (comme le carburant et les produits alimentaires) et des personnes (notamment des résidents et des touristes). C'est le cas pour des endroits comme Terre-Neuve-et-Labrador, l'île de Vancouver, l'île Wolfe, Moose Factory, et d'autres. Le service de traversiers dans ces régions, entre autres, est essentiel à la productivité des personnes et des entreprises.

Dans certains endroits, en termes simples : si le traversier ne fonctionne pas, la productivité connaît une baisse substantielle.

Comme les navires font l'objet d'entretiens et de carénages réguliers, et qu'ils suivent les étapes de la conversion des navires existants à l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) – un carburant plus écologique –, de nombreux exploitants doivent choisir des chantiers navals à l'étranger, car nos chantiers nationaux sont utilisés au maximum de leur capacité.

Ces réparations sont actuellement assujetties à des droits tarifaires de 25 %. Ces frais supplémentaires incitent les exploitants de traversiers à ménager leurs efforts d'entretien (ou de conversion) ou à transférer ces frais aux acheteurs de titres de transport et aux contribuables.

---

## Introduction

L'Association canadienne des traversiers (ACT) est le porte-parole national de l'industrie des traversiers. Les traversiers transportent chaque année au Canada 55 millions de passagers, 20 millions de véhicules et des milliards de dollars de marchandises. Présents dans toutes les provinces, les traversiers sont un chaînon vital de l'infrastructure canadienne de transport.

Pour certaines collectivités éloignées, nos traversiers fournissent des services essentiels et transportent des personnes et des marchandises là où aucun autre lien n'est présent (ou pratique), notamment à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'île de Vancouver, à l'île Wolfe et ailleurs. Ces collectivités qui dépendent du service de traversier comptent sur un accès sûr, constant et raisonnable à ce service pour leur vie quotidienne (notamment les personnes et les entreprises).

Le service de traversier dans ces régions contribue dans une large mesure à la productivité du Canada. Lorsque les traversiers sont indisponibles, nous constatons que la productivité dans ces régions baisse, car les ressources nécessaires (tant les marchandises que les personnes) ne sont pas en mesure de se rendre à leur destination.

## État de la flotte des traversiers du Canada

Avec l'âge moyen des traversiers qui dépasse 43 ans, les propriétaires et les exploitants de traversiers doivent prendre des décisions importantes : certains choisissent de caréner leurs navires alors que d'autres font l'acquisition de nouveaux navires.

Au bout du compte, les décisions sont prises en fonction de la sécurité, du service à la clientèle et de l'abordabilité.

Actuellement, les chantiers navals nationaux sont utilisés au maximum de leur capacité. Certains ont annoncé qu'ils seront en mesure d'accepter plus de travail dans les années à venir, alors que d'autres ne soumissionnent simplement pas sur de nouveaux projets. Dans ce contexte, un chantier naval canadien qui possède et exploite un service de traversier fait construire ses propres navires en Europe.

La récente décision d'abolir les droits tarifaires de 25 % des navires à passagers de moins de 129 mètres a permis à certains de nos exploitants d'envisager le remplacement des traversiers et d'utiliser les économies réalisées pour apporter des contributions importantes à des projets d'infrastructure locaux qui emploient des Canadiens.

Les propriétaires et les exploitants de traversiers canadiens convertissent également leurs navires à passagers à l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL). Cette conversion est non seulement bénéfique pour l'environnement, elle est également très profitable pour l'économie du pays.

Toutefois, les demandes de propositions émises par les exploitants de traversiers pour des carénages importants et/ou la conversion au GNL ne suscitent souvent aucun intérêt de la part des chantiers navals canadiens, et les projets doivent donc être réalisés à l'extérieur du Canada. Des droits de 25 % sont imposés au moment de leur réentrée au Canada : la valeur du navire est évaluée avant et après le carénage et/ou la conversion, et les droits sont imposés sur la différence. Ces droits coûtent aux exploitants canadiens des millions de dollars qui pourraient être utilisés à meilleur escient dans des réinvestissements locaux.

Des accords commerciaux permettent l'élimination progressive des droits sur les réparations des navires. Le secteur des traversiers du Canada aimerait que les droits tarifaires soient éliminés par un décret permanent de remise de droits de douane pour protéger nos investissements, réinvestir dans l'avenir du Canada et soutenir notre économie.

Attendu que :

- ces carénages et ces conversions ne peuvent pas être effectués par des chantiers navals du pays en raison de leurs capacités actuelles;
- certains de ces carénages sont urgents;
- ces droits seront supprimés en partie par de futurs accords commerciaux;
- les traversiers sont des composantes essentielles de la productivité de nombreuses collectivités côtières.

***L'Association canadienne des traversiers propose qu'un décret de remise de droits de douane pour la réparation des navires à passagers soit accordé.***

## À propos de l'Association canadienne des traversiers

L'Association canadienne des traversiers (ACT) représente les propriétaires et les exploitants de traversiers du pays. Il y a plus de 60 exploitants de traversiers au Canada, et l'ACT représente tous les grands exploitants.